



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/36 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 1 – Connaître, Gérer et préserver les ressources - Mise en œuvre du plan de gestion de la RNN de Beauguillot

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert),

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_36-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/36 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 1 – Connaître, Gérer et préserver les ressources - Mise en œuvre du plan de gestion de la RNN de Beauguillot

Code budgétaire PAP : P3102_RNB_PDG

Le Parc gère la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot depuis juillet 2014. Il assure la mise en œuvre du plan de gestion 2012-2021 pour le compte de l'État.

En 2021 le projet d'aménagement d'accueil du public préparé en 2020 doit se mettre en œuvre avec une première tranche de travaux. Une prestation de maîtrise d'œuvre est identifiée dans un premier temps.

1- PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ACCUEIL DU PUBLIC

Maîtrise d'œuvre du projet

Dépenses		Recettes	
2314	55 000,00 €	1313 CD50	55 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			55 000,00 €

Le projet d'aménagement issu d'une étude de faisabilité réalisée en 2020 prévoit trois parties :

- L'aménagement d'un axe de randonnée nord-sud au travers de la Réserve captant le public sur la plage en provenance du musée d'Utah Beach et desservant de nouveaux observatoires,
- Le réaménagement du chemin des polders pour remettre en connexion écologique les prairies nord et sud et proposer un nouvel observatoire avec une vue large,
- L'aménagement de postes d'observation du paysage le long du chemin reliant le parking au sud de la réserve ainsi qu'un point d'accès à la baie et aux phoques.

Le maître d'œuvre aura pour mission de réaliser les dossiers réglementaires loi sur l'eau et le permis d'aménager, l'élaboration du programme de travaux et du dossier de consultation des entreprises, le suivi de chantier.

Le projet global fait l'objet d'une demande de financement au titre du plan de relance de l'État.

Le montant total déposé est de **645 810 € TTC** (comprenant la maîtrise d'œuvre) financé à 80 % par l'État, soit 516 648 € TTC et un autofinancement de 129 162 € TTC constitué par une contribution de la Fondation de France de 27 000 € TTC, du temps d'ingénierie du Parc de 15 162 € TTC et un autofinancement de 87 000 €.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_36-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Il est demandé au comité syndical d'approuver le projet et le plan de financement et d'autoriser le président à solliciter une subvention.

Il est aussi demandé au comité syndical d'autoriser le président à signer la convention avec le conservatoire du littoral (Conformément aux articles L 322-10 et L 322-9 du Code de l'Environnement) permettant au parc d'intervenir sur ses terrains.

2- ÉQUIPEMENT (Budget Général)

- Achat de petit matériel : bouées, accastillages (chaînes, émerillons, manilles...),
- Achat d'un broyeur (6 000 €) partagé pour des travaux d'entretien des RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie et de Beauguillot. Dépense répartie sur les deux RNN. Financement DREAL,
- Remplacement de l'ancien éco-compteur acquis en 1997. Ce matériel permet de suivre la fréquentation du site par le public afin d'adapter les infrastructures d'accueil (observatoire et cheminements) et d'évaluer l'impact des aménagements dans le cadre du projet de travaux (2 600 €).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 5137
Saint-Côme-du-Mont
50550 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr